

R Paris v. l. un.
1662.

La Haye ce 8. Juin 1662.

Monsieur. J'avoie que je ne scay plus ou nous en sommes, ni quel estat et jugement faire sur vostre Negotiation, et sur nos affaires d'Orange. Vos précédents depeschés du 25. du pass. nous donnoient sujet d'esperer que cet Ordinaire nous apporteroit une finale expedition, et l'Evacuation ordonné; mais je vey a mon tres-grand regret par vos dernieres du premier de ce mois, que nous en sommes encore bien esloigné, et qu'on nous chicane, et tasche de traîner l'affaire par des incidens, et des pretextes recherché qui ne touchent point le Roy, ni aucun autre. Cependant, ce qui me desplaist bien plus, est de voir la continuation de l'endurcissement de nos perfides mutins d'Orange, et a quel point est montée leur insolence, par la protection, sans doute, qu'ils trouvent du costé duquel nous cherchons, le rétablissement. Vous devez bien estre persuadé, que je suis entièrement de vostre sentiment, que ce n'est pas de cette canaille que nous devons attendre nostre qualification et autorité a la Reine, et souffrir que la Souveraineté depende d'eux. Mais ce sont la encore des fruits, du trop grand credit et pouvoir qu'on leur a donné & accordé, qui a causé la source de tous les malheurs, & les desordres de l'Estat, et dont j'ay bien apprehendé qu'ils tascheroient de tirer de l'avantage, et

& des consequences prejudiciables. Vous dites fort bien que ce sera a eux, a enregistrer simplement les Resolutions de la Tutelle, comme elles ont esté concertées entre les Tuteurs, a quoy je ne doute point que quand vous serez sur le lieu vous ne portiez la main de bonne sorte, selon l'importance que vous en concevez fort bien. Mais tant que nous ne serons les Maistres, nous ne scaurons venir a bout, non plus que de regler leur pouvoir et leurs Commissions aux anciens Edits.

J'ay veu avec beaucoup de satisfaction ce que vous me mandiez de l'Abbe Fabri destiné a l'Evêché d'Orangi, et la sincerité & l'affection qu'il vous a fait paroistre, et particulièrement aussi qu'il est content de prêter le serment convenable, ce qui n'est pas peu, en cette fâcheuse conjoncture.

Je suis fort obligée au souvenir, et aux civilités de Madame La Duchesse de La Tremoille. Je vous prie de le luy tesmoigner de ma part, avec des termes et expressions que vous jugerez convenir. Le Greffier Duysero vous respondra sur ce que vous desirez sçavoir de nostre Contract de Mariage d'Anhalt, a quoy me remettant, et a ce que le Conseil vous écrira encore plus particulièrement sur tous les autres points de vostre lettre, et des papiers y joints, je demeure

Monsieur,

De vostre tres affection
a vous faire servir
Anne d'Orange

Handwritten signature
Paris

Monsieur Huygens, Secrétaire, & Signeur
de Suylvestre, & de Scher, & de Montfort. etc.
Premier Gentilhomme de la Chambre d'Orléans mon
Festifité, & son Deputy en Court de Fran-
ce. etc.

St Louis

